



Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 416126
ID : 048-200069151-20260521-DELIB_2026_078-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 21 mai 2026 à 18 heures

Date de Convocation 13 mai 2026

Membres en exercice : 37 Présents : 33 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-six et le 21 mai, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,</p> <p>Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Anne-Sophie BOURASSEAU, Michel BROUILLET, Christophe BRUN, Hélène CUPILLARD, Catherine DURAND, Alain GERMANAUD, Patricia GILLET BRUN, Caroline JASSIN, Claudie MARTIN, Guillaume MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Gilles PLAN, Christophe PRADEILLES, Daniel REBOUL, Emmanuelle ROBERT, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p>Représentés : Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Hélène CUPILLARD, Jaclyn MALAVAL pouvoir à Alain CHMIEL,</p> <p>Excusés : Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Robert LITCHE, Jaclyn MALAVAL</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel REBOUL

DELIB-2026-078 - DÉSIGNATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES SIÉGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté n°SOUS-PREF-2026-093-001 du 3 avril 2026 portant actualisation des statuts de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.52 11-40 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2026-077 portant création des commissions thématiques de travail communautaires ;

VU le rôle essentiel des commissions thématiques communautaires, en tant que force de propositions, espaces de dialogue et d'échanges au sein de l'intercommunalité, pour préparer les travaux du Bureau et de l'Assemblée délibérante ;

VU les dispositions de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 28 décembre 2019, prévoyant notamment que dans les EPCI, il soit permis à tous les

conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation, ni membres d'une telle commission, ni désignés comme remplaçants, de participer aux travaux des commissions thématiques intercommunales.

SUR PROPOSITION des communes-membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

RAPPELLE qu'à la discrétion des président(e)s de commissions, les conseillers municipaux des communes-membres de la Communauté de communes peuvent participer de manière régulière aux réunions des commissions thématiques (commissions ouvertes), de même que des intervenants extérieurs peuvent être conviés exceptionnellement, au titre de leurs qualités d'expert ou d'acteur local impliqué,

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Finances**, animée par Daniel GIOVANNACCI, les conseillers communautaires suivants :

- Jaclyn MALAVAL
- Gilles VERGELY
- Caroline JASSIN
- Alain ARGILIER

Auxquels s'ajoutent les vice-présidents et les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Gestion des Ressources Humaines**, animée par Daniel GIOVANNACCI, les conseillers communautaires suivants :

- Alain GERMANAUD
- Vincent PRATLONG

Auxquels s'ajoutent les vice-présidents et les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Politiques sociales**, animée par Alain ARGILIER, les conseillers communautaires suivants :

- Anny MIAZGOWSKI
- Guillaume MARTIN
- Odile BEAUMEL
- Hélène CUPILLARD
- François ROUVEYROL
- Pascale LANGLOIS

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Communication**, animée par Alain ARGILIER, les conseillers communautaires suivants :

- Daniel REBOUL
- Audrey MATHIEU

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Vie associative**, animée par Alain ARGILIER, les conseillers communautaires suivants :

- Catherine DURAND
- Damien ARMAND
- Odile BEAUMEL

Auxquels s'ajoutent les vice-présidents pour toute question relative aux vote des subventions ou à la modification du règlement d'attribution et les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Travaux str**
GRASSET, les conseillers communautaires suivants :

- Jean-Luc MICHEL
- Michel BROUILLET
- Christophe PRADEILLES
- Claudie MARTIN
- Robert LITCHE
- Anne-Sophie BOURASSEAU

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Développement touristique durable**,
animée par Alain CHMIEL, les conseillers communautaires suivants :

- Audrey MATHIEU
- Alain GERMANAUD
- Alain ARGILIER
- Jérôme VIEILLEDENT
- François ROUVEYROL
- Hélène CUPPILARD
- Christophe BRUN
- Robert LITCHE

Auxquels s'ajoutent les représentants au sein du Comité de direction de l'Agence d'Attractivité
Touristique et les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Petite enfance, parentalité & Politiques
territoriales en matière de santé**, animée par Jérôme VIEILLEDENT, les conseillers communautaires
suivants :

- Anny MIAZGOWSKI
- Jaclyn MALAVAL
- Emmanuelle ROBERT
- Guillaume MARTIN
- Odile BEAUMEL
- Hélène CUPILLARD
- Pascale LANGLOIS

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Patrimoine**, animée par Éric DESCOTTE, les
conseillers communautaires suivants :

- Christophe PRADEILLES
- Christophe BRUN

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Économie & Attractivité territoriales**,
animée par Vincent PRATLONG, les conseillers communautaires suivants :

- Jaclyn MALAVAL
- Claudie MARTIN
- Audrey MATHIEU
- Jérôme VIEILLEDENT
- Sarah GALLAS
- Christophe BRUN
- Robert LITHE

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Culture**, animée par François ROUVEYROL, les conseillers communautaires suivants :

- Guillaume MARTIN
- Alain GERMANAUD

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Agriculture, Forêt & changement climatique**, animée par Francis DURAND, les conseillers communautaires suivants :

- Jean-Luc MICHEL
- Claudie MARTIN
- Serge GRASSET

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

DÉCIDE de proclamer, élus membres de la commission **Politiques du logement & du cadre de vie**, animée par Matthieu PASCUAL, les conseillers communautaires suivants :

- Jaclyn MALAVAL
- Emmanuelle ROBERT
- Claudie MARTIN
- Guillaume MARTIN

Auxquels s'ajoutent les conseillers municipaux présentés par les communes-membres.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Daniel REBOUL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.